



Faits saillants
Séance ordinaire du conseil des commissaires
26 mai 2021

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Nomination de cadres
d'école - directions

CC-210526-HR-0122

ATTENDU QUE le poste de direction de l'école primaire de Morin-Heights est devenu vacant le 11 mai 2021;

ATTENDU QUE le poste de direction de l'école primaire Franklin Hill et de l'école primaire Saint-Paul deviendra vacant le 30 juin 2021;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de chacune de ces écoles a été consulté sur les critères de sélection d'une direction d'école, conformément au paragraphe 2° de l'article 79 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE les postes ont été affichés et que le comité de sélection a mené les entrevues les 25 et 26 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination des personnes suivantes au poste de direction d'école, en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

ÉCOLE	DIRECTION
École primaire Franklin Hill	Peter Papadeas
École primaire de Morin-Heights	Véronique Bond
École primaire Saint-Paul	Lynn Neveu

Adoptée à l'unanimité

Nomination de cadres
d'école – directions
adjointes

CC-210526-HR-0123

ATTENDU QUE le poste de direction adjointe de l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau et de l'école primaire Souvenir deviendra vacant/disponible après le 30 juin 2021;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE les postes ont été affichés et que le comité de sélection a mené les entrevues les 25 et 26 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination des personnes suivantes au poste de direction adjointe d'école, en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

ÉCOLE	DIRECTION ADJOINTE
École primaire Pierre-Elliott-Trudeau	Chantal Roberge
École primaire Souvenir	Kyriaki Sunday Skoufaras

Adoptée à l'unanimité

Licences Microsoft

CC-210526-HR-0124

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210428-IT-0101, approuvant le paiement de la facture à venir concernant les frais de licence Microsoft 2021-2022;

ATTENDU QUE, le 25 mai 2021, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a reçu des informations du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) concernant un changement de stratégie relativement à l'octroi du contrat pour l'acquisition de licences Microsoft;

ATTENDU QUE le contrat sera attribué de gré à gré au revendeur de licences Softchoice pour une période de trente-six (36) mois;

ATTENDU QUE, conformément au décret n° 529-2021, l'autorisation du conseil des commissaires est requise pour confirmer l'octroi du mandat au CAG et la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à ce contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur du Service des technologies de l'information, le conseil des commissaires autorise la direction générale à confirmer auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à ce contrat devant être attribué de gré à gré au revendeur de licences Softchoice, conformément au document n° SWLSB-2021/05/26-IT-001;

ET QUE la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, la direction générale adjointe soit autorisée à signer tout document concernant ce mandat confié au Centre d'acquisitions gouvernementales.

Adoptée à l'unanimité